

## **WCC-2012-Res-082-FR**

### **Soutenir la pérennisation des *Haenyo* de Jeju et leurs pratiques uniques de gestion responsable de l'écologie marine**

SACHANT que depuis des siècles, les *Haenyo*, les plongeuses en apnée de l'île de Jeju, en Corée, un groupe à composition presque exclusivement féminine, exercent à titre professionnel l'exploitation contrôlée de ressources marines dans le cadre d'une activité économique fondée sur la collaboration et préservent leur profession ;

SACHANT PAR AILLEURS que leurs compétences, outils, chants de travail, système de croyances chamanistes, pratique d'une activité économique collective, réinvestissement communautaire, système d'apprentissage et d'aide mutuelle et, surtout, leur connaissance inégalée de l'écologie marine représentent un corpus exceptionnel de savoirs autochtones et un patrimoine culturel à la fois matériel et immatériel qui font d'elles des « messagères de la sagesse traditionnelle » ;

NOTANT que leurs pratiques incluent des activités de préservation de l'environnement à long terme comme le fait de réensemencer les populations de mollusques de l'océan, de contrôler leurs prélèvements en plongeant en apnée, de limiter le nombre de jours et d'heures de plongée ou encore de consacrer plusieurs plongées par mois au nettoyage des fonds marins, ce qui fait d'elles un modèle de conservation et de cohabitation salubre entre l'homme et la nature en ce 21<sup>e</sup> siècle ;

RECONNAISSANT le caractère unique de leur gestion responsable de l'écologie marine et la contribution qu'elles apportent depuis des siècles à la conservation des ressources marines locales grâce à des pratiques d'exploitation durable tout en ne bénéficiant à ce jour que d'une reconnaissance très limitée sur la scène internationale ;

PRÉOCCUPÉ face à la diminution substantielle du nombre d'*Haenyo*, passé de 23 081 en 1965 (soit 21,2% de la population féminine totale de l'île de Jeju) à 4995 en 2010 (soit 2,1% de la population féminine totale) et inquiet de constater que la majorité de ces plongeuses (97,5% d'entre elles) ont désormais plus de 50 ans, signe d'un net déclin de la transmission d'une génération à l'autre ;

ALARMÉ de constater que la pollution du littoral conjuguée à l'industrie de l'aquaculture ont entraîné une baisse des rendements et un affaiblissement des perspectives économiques pour cette main d'œuvre féminine et que ces éléments et d'autres changements sociaux et environnementaux amenés par la société moderne ont eu une telle incidence négative sur la communauté des *Haenyo* de Jeju que cette culture traditionnelle, fondée sur un mode de vie durable en harmonie avec la nature, est menacée de disparition à très court terme ;

TENANT COMPTE et s'inspirant de plusieurs résolutions apparentées adoptées par le Congrès mondial de la nature à sa 4<sup>e</sup> Session (Barcelone, 2008) et relatives aux droits et à la pérennisation des peuples autochtones, notamment la Résolution 4.049 *Appui aux territoires autochtones de conservation et autres aires conservées par des populations autochtones et des communautés*, la Résolution 4.052 *Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* priant la Directrice générale et d'autres parties de prendre des mesures spécifiques concernant la Résolution 4.055 *Intégrer la culture et la diversité culturelle dans la politique et le Programme de l'UICN*, la Résolution 4.056 *Stratégies de conservation fondées sur les droits*, la Résolution 4.058 *Conservation de la nature et réduction de la pauvreté* et, plus particulièrement, la Résolution 4.067 *Promouvoir la conservation et les moyens d'existence durables dans les régions insulaires* ;

SACHANT que l'UICN adhère aux principes énoncés dans le Programme sur la biodiversité et le changement climatique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science

et la culture (UNESCO) ;

NOTANT que l'île de Jeju est le seul endroit au monde à bénéficier d'une reconnaissance de l'UNESCO dans chacune des trois catégories de sciences naturelles de l'organisation, à savoir réserve de biosphère, bien du patrimoine mondial naturel et géoparc mondial, et que la Province autonome spéciale de Jeju, en Corée, s'emploie de longue date à obtenir la reconnaissance par l'UNESCO des *Haenyo* et des multiples efforts qu'elles déploient au niveau local en faveur de la préservation de l'environnement ; et

RECONNAISSANT que les *Objectifs du Millénaire* pour le développement des Nations Unies ont pour thèmes principaux la préservation de l'environnement, l'égalité des sexes et l'élimination de la pauvreté dans le monde et que les Nations Unies accordent une grande place à l'autonomisation des femmes en milieu rural, comme souligné à la 56<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme (New York, 2012) ;

***Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :***

1. PRIE INSTAMMENT tous les Membres et partenaires de l'UICN et les organisations de l'ensemble de la communauté de la conservation de reconnaître et d'étudier plus avant l'histoire, l'importance sur le plan scientifique, l'état actuel et la valeur culturelle unique des *Haenyo* de Jeju, y compris pour la péninsule coréenne, afin de contribuer à l'élaboration de plans exhaustifs pour leur sauvegarde.
2. DEMANDE aux Membres et partenaires de l'UICN d'approuver, de soutenir, de participer et de promouvoir la mise en place de politiques et de pratiques qui contribueront à protéger et à renforcer la communauté ci-dessus mentionnée au niveau du gouvernement local, régional et central aussi bien en Corée qu'à l'échelle internationale.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.